



COMMUNE DE TOURRETTES

Z. A. C. DE TERRE BLANCHE

**AVENANT n° 1
À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT
CONCLUE LE 26 OCTOBRE 2000**

ANNEXE 8

**MODALITÉS PRÉVISIONNELLES DE FINANCEMENT
DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET PUBLICS
DE LA Z.A.C. MODIFIÉE
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

VU EXECUTOIRE
en application de l'article 2 de la
loi 82 213 du 2 Mars 1982,
Accusé de Réception DRAGUIGNAN, LE 9.03.11
A Tourrettes, le 16.03.11

Le Maire :

DOMAINE DE TERRE
BLANCHE
GOLF CLUB



GOLF - RESORT « TERRE BLANCHE »
AMENAGEUR

ANNEXE 8

MODALITÉS PRÉVISIONNELLES DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET PUBLICS DE LA Z.A.C. MODIFIÉE ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION (Selon les termes des articles 11 et 14 de l'Avenant n°1)

1. Les modalités prévisionnelles de financement des équipements collectifs

L'Aménageur prend à sa charge la totalité des coûts des équipements collectifs nécessaires à la viabilité de la zone, tels qu'ils sont décrits dans l'*Annexe 6* et selon les modalités financières définies ci-après.

1.1 Les travaux de VRD internes primaires

Il s'agit de la réalisation des travaux d'aménagement, de voiries et de réseaux divers qui assurent la mise en état des sols et la desserte principale de la Z.A.C.

Le montant total des coûts des travaux de VRD internes primaires s'établit à 32 218 K€ HT qui se répartit comme suit :

- Débroussaillage :	354 K€ HT.
- Travaux VRD :	29 611 K€ HT.
- Travaux paysagers :	2 253 K€ HT.

1.2 Les travaux de VRD internes secondaires

Il s'agit de la réalisation des travaux d'aménagement, de voiries et de réseaux divers qui assurent la mise en état des sols et la desserte des différents îlots.

Le montant total des coûts des travaux de VRD internes secondaires s'établit à 8 745 K€ HT qui se répartit comme suit :

- Travaux VRD secteur de Terre Blanche :	5 145 K€ HT.
- Travaux VRD secteur de Riou Blanc :	1 100 K€ HT.
- Bassin écrêteurs Riou Blanc :	150 K€ HT.
- Bassin de stockage Riou Blanc 5 000 m ³ :	1 000 K€ HT.
- Travaux VRD complémentaires ZB2 :	
. Bassin écréteur secteur de Terre Blanche :	150 K€ HT.
. Fossé de colature : 100 K€ HT.	
. Voiries desserte parcelle complémentaire :	500 K€ HT.
- Travaux VRD complémentaires ZB3 :	
. Réseaux Eaux Vannes côté RD56 :	100 K€ HT.
. Fossé de colature :	100 K€ HT.
. Travaux paysagers :	250 K€ HT.
. Honoraires techniques :	150 K€ HT.

1.3 La desserte en eau brute

Ce poste concerne le financement d'une unité de filtration liée à la desserte en eau brute pour l'arrosage des jardins et des espaces verts collectifs dans la Z.A.C. de Terre Blanche.

Le montant du coût de cet équipement, honoraires inclus, s'établit à 1 300 K€ HT.

1.4 Les aménagements golfsiques

Il s'agit des travaux d'aménagement (construction et traitements paysagers) de deux golfs de 18 trous de classe internationale.

Le montant total des coûts de ces aménagements, s'établit à 28 871 K€ HT qui se répartit comme suit :

- Construction et aménagement des golfs : 27 761 K€ HT.
- Honoraires techniques : 1 110 K€ HT.

1.5 Les équipements et aménagements divers

Il s'agit de travaux liés à la réalisation de constructions ou d'aménagements qui constituent des équipements d'agrément et de confort pour les habitants, les usagers de la Z.A.C. et pour les employés des diverses activités présentes sur le site, ainsi qu'un apport de services complémentaires aux résidents, à la clientèle de l'hôtel et aux utilisateurs des golfs.

Le montant total des coûts de ces équipements et aménagements, s'établit à 34 961 K€ HT qui se répartit comme suit :

- Buggy parc : 1 317 K€ HT.
- Local maintenance et bureau de la maintenance : 7 932 K€ HT.
- Gate house : 3 494 K€ HT.
- Golf académie : 1 794 K€ HT.
- Parking des employés « ESTEREL » : 2 700 K€ HT.
- Passerelle sur le Riou Blanc : 1 200 K€ HT.
- Practice et bassin écréteur : 7 963 K€ HT.
- Parking public du practice : 1 500 K€ HT.
- Clôtures : 5 232 K€ HT.
- Petits aménagements : 1 824 K€ HT.

Le tableau donné page suivante reprend ces différents postes de financement. Il indique le maître d'ouvrage, le financeur et le gestionnaire de chaque équipement et précise les investissements déjà réalisés et ceux restant à réaliser.

Z.A.C. DE TERRE BLANCHE
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

OUVRAGE	COUT PREVISIONNEL	NATURE D'OUVRAGE	FINANCEMENT	INVESTISSEMENT		GESTIONNAIRE
				REALISE	PREVU	
TRAVAUX DE VERTÈMEMENTS PRIMAIRES						
Débroussaillage	354 K€				0 K€	
Travaux VRD	29 611 K€	AMENAGEUR	AMENAGEUR	24 111 K€	5 500 K€	
Travaux paysagers	2 253 K€			2 253 K€	0 K€	
TRAVAUX DE VRD SECTEURS RESIDENTIELS						
Travaux VRD secteur de Terre Blanche	5 145 K€			5 145 K€	0 K€	
Travaux VRD secteur de Riou Blanc	1 100 K€			0 K€	1 100 K€	
Bassin écrêteurs Riou Blanc	150 K€			0 K€	150 K€	
Bassin de stockage Riou Blanc 6 000 m ³	1 000 K€			0 K€	1 000 K€	
Travaux VRD complémentaires ZB2 :						
Bassin écrêteur secteur de Terre Blanche	150 K€		AMENAGEUR	0 K€	150 K€	
Fossé de colature	100 K€			0 K€	100 K€	
Voies desserte parcelle complémentaire	500 K€			0 K€	500 K€	
Travaux VRD complémentaires ZB3 :						
Réseaux Eaux Vannes côté RD56	100 K€			0 K€	100 K€	
Fossé de colature	100 K€			0 K€	100 K€	
Travaux paysagers	250 K€			0 K€	250 K€	
Honoraires techniques	150 K€			0 K€	150 K€	
DESSEIN ET BOUQUETAGE						
Local de filtrage	1 300 K€	AMENAGEUR	AMENAGEUR	0 K€	1 300 K€	
AMENAGEMENTS COLLECTIFS						
Construction et aménagement des golfs	27 761 K€			27 761 K€	0 K€	
Honoraires techniques	1 110 K€	AMENAGEUR	AMENAGEUR	1 110 K€	0 K€	
AMENAGEMENTS AMENAGEMENTS DIVERS						
Buggy parc	1 317 K€			1 317 K€	0 K€	
Local maintenance et bureau de la maintenance	7 932 K€			1 932 K€	6 000 K€	
Gate house	3 494 K€			2 494 K€	1 000 K€	
Golf académie	1 794 K€			1 794 K€	0 K€	
Parking des employés " ESTEREL "	2 700 K€			0 K€	2 700 K€	
Passerelle sur le Riou Blanc	1 200 K€			0 K€	1 200 K€	
Practice et bassin écrêteur	7 963 K€			763 K€	7 200 K€	
Parking public du practice	1 500 K€			0 K€	1 500 K€	
Cloîtres	5 236 K€			4 936 K€	300 K€	
Petits aménagements	1 524 K€			1 824 K€	0 K€	
				78 789 K€	10 200 K€	

2. Les modalités prévisionnelles de financement des équipements publics

L'Aménageur prend à sa charge la totalité des coûts des équipements publics d'infrastructure et participe financièrement aux coûts de la réalisation des équipements publics de superstructure, tels qu'ils sont décrits dans l'*Annexe 7* et selon les modalités financières définies ci-après.

2.1 Les travaux d'infrastructure externes au périmètre de la Z.A.C.

Il s'agit de la réalisation des travaux de réhabilitation et de déviation du Chemin de la Verrerie. Le montant total des coûts de ces travaux, honoraires techniques inclus, s'établit à 1 505 K€ HT.

Les ouvrages sont aujourd'hui entièrement financés et réalisés. Ils ont été remis en gestion à la Commune (pièce justificative F - Annexe 9)

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces travaux s'établit à 1 505 K€ HT.

2.2 Les travaux d'infrastructure R.D.56

Il s'agit de la réalisation des travaux de déviation de la R.D.56 et de reconstruction du pont sur le Riou Blanc. Le montant total des coûts de ces travaux, honoraires techniques inclus, s'établit à 4 683 K€ HT.

Ces ouvrages sont aujourd'hui entièrement financés et réalisés. Ils ont été remis en gestion au Conseil Général du Var qui a procédé à l'ouverture à la circulation publique de la déviation.

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces ouvrages s'établit à 4 683 K€ HT.

2.3 La desserte en eau brute

Ce poste concerne les travaux et équipements liés au pompage et à la canalisation d'amenée d'eau brute pour arrosage dans la Z.A.C. de Terre Blanche. Le montant total des coûts de ces équipements et travaux, honoraires inclus, s'établit à 1 852 K€ HT.

Ces ouvrages sont aujourd'hui entièrement financés dans le cadre d'une convention conclue entre l'Aménageur et la Société du Canal de Provence, qui assure la gestion de ces ouvrages (pièce justificative J - Annexe 9).

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces équipements s'établit à 1 258 K€ HT (pièce justificative K - Annexe 9).

2.4 Les participations au coût de réalisation des équipements publics de la Z.A.C.

Outre la réalisation de certains travaux d'équipements publics, et conformément aux dispositions de l'article L.311-4 du Code de l'Urbanisme, l'Aménageur assure le financement des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone. Lorsque la capacité des équipements programmés excède les besoins de l'opération, l'Aménageur participe financièrement à la seule fraction du coût proportionnelle à ces besoins.

Le montant total de la participation financière de l'Aménageur au financement du programme des équipements publics de la Z.A.C. (y.c. taxe de défrichement) s'élève à un montant total de 3 964 K€ HT, qui se répartit comme suit :

- Réalisation de canalisations AEP et construction du réservoir du Pibonnet

Le montant total des coûts de ces ouvrages, honoraires inclus, s'établit à 1 1619 K€ HT.

Ces ouvrages sont aujourd'hui entièrement financés. En service actuellement, ils ont été réalisés par la Commune qui en assure la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces ouvrages s'établit à 686 K€ HT (pièce justificative L - Annexe 9).

- Construction de la station d'épuration

Le montant total des coûts de cet équipement, honoraires inclus, s'établit à 2 446 K€ HT.

Cet équipement est aujourd'hui entièrement financé. En service actuellement, il a été réalisé par la Commune qui en assure la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de cet équipement s'établit à 1 677 K€ HT (pièce justificative M - Annexe 9).

- Construction du réseau eaux usées

Le montant total des coûts de ces ouvrages, honoraires inclus, s'établit à 163 K€ HT.

Ces ouvrages sont aujourd'hui entièrement financés. En service actuellement, ils ont été réalisés par la Commune qui en assure la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces ouvrages s'établit à 69 K€ HT (pièce justificative N - Annexe 9).

- Construction de la nouvelle mairie

Le montant total des coûts de cet équipement, honoraires inclus, s'établit à 2 002 K€ HT.

Cet équipement est aujourd'hui entièrement financé. En service actuellement, il a été réalisé par la Commune qui en assure la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de cet équipement s'établit à 122 K€ HT (pièce justificative O - Annexe 9).

- Construction du nouveau groupe scolaire

Le montant total des coûts de cet équipement, honoraires inclus, s'établit à 5 438 K€ HT.

Cet équipement est aujourd'hui entièrement financé. En service actuellement, il a été réalisé par la Commune qui en assure la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de cet équipement s'établit à 610 K€ HT (pièce justificative P - Annexe 9).

- Construction voie et fossé de colature Riou Blanc (ER50)

Le montant total des coûts de ces ouvrages, honoraires inclus, s'établit à 100 K€ HT.

Ces ouvrages seront réalisés par la Commune dans le cadre de l'aménagement du secteur de Riou Blanc. Après réalisation de ces ouvrages, la Commune en assurera la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de ces ouvrages s'établit à 100 K€ HT.

- Construction de la nouvelle salle polyvalente

Le montant total des coûts de cet équipement, honoraires inclus, s'établit à 3 120 K€ HT.

Cet équipement sera réalisé par la Commune. Après réalisation de cet équipement, la Commune en assurera la gestion.

La participation financière de l'Aménageur au financement de cet équipement s'établit à 700 K€ HT.

Le tableau donné page suivante reprend ces différents postes de financement. Il indique le maître d'ouvrage, le (ou les) financeur(s) et le gestionnaire de chaque équipement et précise les participations de l'aménageur déjà effectuées et celles restant à effectuer.

Z.A.C. DE TERRE BLANCHE
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

OUVRAGE	COUT PREVISIONNEL		COUT REEL		COUT REEL		COUT REEL		GESTIONNAIRE	PARTICIPATION AMENAGEUR A REALISER	
	AMENAGEUR	COMMUNE	AMENAGEUR	COMMUNE	AMENAGEUR	COMMUNE	AMENAGEUR	COMMUNE		REALISEES	A REALISER
Déviaton du chemin de la Vernefle Construction du pont de la déviation de la R.D.56	1 505 K€	0 K€	1 505 K€	0 K€	AMENAGEUR	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	1 505 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Déviaton de la R.D.56 Voie Riou Blanc	4 683 K€	0 K€	4 683 K€	0 K€	AMENAGEUR	COMMUNE	CONSEIL GENERAL 83	4 683 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Voie et fossé de colature (ER50)	100 K€	0 K€	100 K€	0 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	0 K€	0 K€	100 K€	100 K€
Travaux d'adduction d'eau potable											
Canalisation diamètre 200 entre la canalisation existante et le puits général pour la Z.A.C.											
Construction du réservoir du Pibornet et des canalisations de distribution (dont Ø 200 jusqu'au droit de la Z.A.C.)	1 619 K€	744 K€	686 K€	189 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	686 K€	189 K€	0 K€	0 K€
Assainissement eaux usées											
Station de retournement et canalisation entre le périmètre de la Z.A.C. et la station d'épuration existante	163 K€	46 K€	69 K€	48 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	69 K€	48 K€	0 K€	0 K€
Construction d'une nouvelle station d'épuration y compris la canalisation de raccordement à la station existante	2 446 K€	513 K€	1 677 K€	256 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	1 677 K€	256 K€	0 K€	0 K€
Electricité moyenne tension											
Construction du réseau et des ouvrages HTA jusqu'en limite du périmètre de Z.A.C.	Salon convention avec E.D.F.	PM	PM	PM	E.D.F.	PM	E.D.F.	PM	PM	PM	PM
Gaz											
Construction du réseau primaire jusqu'en limite du périmètre de Z.A.C.	Salon convention avec G.D.F.	PM	PM	PM	G.D.F.	PM	G.D.F.	PM	PM	PM	PM
Télécommunications											
Construction du réseau et des ouvrages jusqu'en limite du périmètre de Z.A.C.	Salon convention avec Fr. Télécom	PM	PM	PM	FR. TELECOM	PM	FRANCE TELECOM	PM	PM	PM	PM
Eau brute											
Station de pompage dans le lac de Saint-Cassien et canalisation d'amenée y compris réservoir	1 852 K€	0 K€	1 258 K€	594 K€	SCP	SCP	SCP	1 258 K€	594 K€	0 K€	0 K€
CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE											
Construction du groupe scolaire	5 438 K€	4 829 K€	610 K€	0 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	610 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Construction de la mairie	2 002 K€	1 117 K€	122 K€	763 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	122 K€	763 K€	0 K€	0 K€
Construction de la salle polyvalente	3 120 K€	1 234 K€	700 K€	1 186 K€	COMMUNE	COMMUNE	COMMUNE DE TOURRETTES	0 K€	1 186 K€	0 K€	700 K€
TOTAL OUVRAGE											

3. Échéancier de réalisation

Un planning prévisionnel de réalisation du programme d'ensemble de la Z.A.C. de Terre Blanche a été établi.

Sur cette base, il est possible de déterminer l'échéancier ci-contre des engagements financier à consentir par l'Aménageur.

Ce document fait apparaître :

- Des engagements financier à consentir par l'Aménageur au titre des participations aux coûts de réalisation des équipements publics de la Z.A.C. à hauteur de 11 410 K€ HT, dont 10 610 K€ HT déjà engagés et 800 K€ HT restant à engager au cours du 4ème trimestre 2010.
- Des engagements financier à consentir par l'Aménageur au titre de la réalisation des équipements collectifs de la Z.A.C. à hauteur de 109 094 K€ HT, dont 75 794 K€ HT déjà engagés et 33 300 K€ HT restant à engager selon l'échéancier suivant :
 - 20 600 K€ HT au cours du 4^{ème} trimestre 2010 ;
 - 9 700 K€ HT au cours du 2ème trimestre 2011.

Désignation des équipements	Participations de l'Aménageur K€ HT	Engagements de 1999 à 2009 K€ HT	Ventilation des engagements à réaliser (en K€ HT)				
			2010	2011	2012	2013	2014
1. FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS							
1.1 PARTICIPATIONS FINANCIERES							
Consommation diamètre 200 entre la canalisation existante et le compteur général pour la Z.A.C.		888 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Construction du réservoir du Pibonnet et des canalisations de distribution (dont 9 200 jusqu'au droit de la Z.A.C.)		1 677 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière construction station d'épuration		89 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière réseau eaux usées		122 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière construction mairie		810 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière construction groupe scolaire		100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière voirie et fossés de clôture Riou Blanc (ERS59)		700 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Participation financière construction dalle polyestère		1 505 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
1.2 COURTS TECHNIQUES							
Infrastructures extérieures au périmètre de la Z.A.C.		4 683 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Déviations chemin de la Verrière		1 258 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux RD56		1 410 K€	800 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Déviations de la R.D. 58		2 253 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Pont sur le Riou Blanc		1 110 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Eau brute (SCP)		1 317 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Station de pompage et canalisation		1 100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TOTAL FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS							
2. FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS							
VRD Interne primaires							
Débroussaillage		354 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux VRD		28 811 K€	5 500 K€	2 000 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux paysagers		2 253 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
VRD Interne secondaires (desserte parcelles)							
Travaux VRD TB		5 145 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux VRD Riou Blanc		1 100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Bassin aération Riou		150 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Bassin aération Riou 6000 m ²		1 000 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux VRD Complément ZB2 :		150 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Bassin aération		100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Fossé de clôture		50 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Voies desserte parcelle complémentaire		0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux VRD Complément ZB3 :							
Réseaux Eaux Vannes côté RD56		100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Fossé de clôture		100 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Travaux paysagers		250 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Honoraires techniques		150 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Eau brute (SCP)							
Local filtrage		1 300 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Aménagements golfiques							
Construction des golfes		27 781 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Honoraires techniques		1 110 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Divers							
Club house / local maintenance (y.c. hono. tech.)		1 317 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
buggy parc		7 852 K€	6 000 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
local maintenance et bureau de la maintenance		3 194 K€	1 000 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Golf académie		1 794 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Parking employés ESTEREL		2 700 K€	2 700 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Passeoires sur le Riou Blanc		1 200 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Pratiques-bassin		7 983 K€	7 200 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Parking public practice		1 500 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Clôtures		5 238 K€	150 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Peltis aménagements		1 824 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TOTAL FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS							
TOTAL GENERAL DU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS							
		106 094 K€	20 600 K€	9 700 K€	0 K€	0 K€	0 K€
		117 504 K€	31 100 K€	9 700 K€	0 K€	0 K€	0 K€



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR

Société Coopérative à Capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : Av. Paul Arène - Les Négadis - 83300 DRAGUIGNAN - RCS Draguignan 415176072
Société de courtage en assurance Immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07005753

CAUTION BANCAIRE DUREE INDETERMINEE

N/réf. : DAC/REA3 PRO/IR
N° contrat : 00600523276
Nom : SAS GOLF RESORT TERRE BLANCHE

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est Avenue Paul Arène, Les Négadis 83300-DRAGUIGNAN. RCS Draguignan n°415176072 Société de courtage en assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07005753., dite ci-après : la CRCAM

Représentée par : Philippe DEMAILLE

DECLARE :

- Se porter caution solidaire de :
SAS GRTB
CHATEAU DE TERRE BLANCHE
83440 TOURETTES
- Au profit de :
COMMUNE DE TOURETTES
HOTEL DE VILLE
83440 TOURETTES
- Pour garantir le paiement des sommes dues, pour un montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700 000.00 Euros seulement)

Le présent acte est délivré pour garantir à la commune de Tourrettes le paiement des sommes que pourra lui devoir la SAS GRTE.

- En vertu : garantir la participation de la SAS Golf Resort Terre Blanche (GRTB) à la construction d'une salle polyvalente dans le cadre de la réalisation de la ZAC Terre Blanche

Le présent cautionnement est valable pour une durée indéterminée

Le présent engagement de la caution ne sera résilié qu'en cas de réalisation du projet ou d'abandon du projet par la commune.

- La caution sera valablement appelée en paiement au moyen d'une simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée en son siège social par le créancier bénéficiaire du cautionnement dès que sa créance sera certaine, liquide et exigible auprès du débiteur principal.
- Le présent acte est soumis au droit français et compétence est donnée aux Tribunaux du Var pour connaître de tout litige pouvant naître du présent acte ou de ses suites.

Fait à Draguignan, le 17.02.2011

Mention manuscrite : Bon pour cautionnement solidaire
Pour un montant de Euros + signature et cachet

Bon pour cautionnement solidaire pour un montant de sept cent mille euros.



Philippe DEMAILLE
pour la CRCAM PCA

JURISQ007 - V.12/01

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR

Siège social
Avenue Paul Arène - Les Négadis
BP 78 - 83002 Draguignan Cedex
Tél 04 94 84 40 40 Fax 04 94 84 43 14 Téléc 970062

Direction Générale
111, Avenue Émile Decandolle
BP 250 - 06708 St Laurent du Var Cedex
Tél 04 93 14 85 00 Fax 04 93 31 20 00 Téléc 460903

Site de Manosque
422, Avenue du Maréchal Juin
BP 123 - 04101 Manosque Cedex
Tél 04 92 70 92 70 Fax 04 92 70 93 14 Téléc 420457

Internet
WWW.ca-pca.fr